



## Procès-verbal de réunion

Date de la séance : 04/06/2022

Lieu de la séance : Comité en présentiel

Début de la séance : 9h00

Président de séance : Vincent LORIOU

Membres du Comité Directeur	Qualité	Présent	Absent	Excusé	Vote
BECQ Tony	Membre coopté	1			Oui
CHEVALIER Patrick	Membre	1			Oui
CRÉON Samuel	Trésorier Général	1			Oui
DEBORDES Joël	Membre		1		Non
GANDREUIL Benoit	Membre	1			Oui
GUILLOTEAU Jean-Marc	Membre	1			Oui
GUILLOTEAU Patrice	Vice-Président délégué	1			Oui
LEROY Stéphane	Secrétaire Général adjoint			1	Non
LORIOU David	Secrétaire Général	1			Non
LORIOU Vincent	Président	1			Oui
PAILLÉ Alain	Membre	1			Oui
STEENSTRUP Svend	Membre			1	Non

**Invité** : CRÉON Florence (salariée)

Vincent LORIOU ouvre la réunion à 9h00 et remercie tous les élus pour leur présence à ce comité directeur.

Il présente la liste des membres excusés.

Le nombre de voix représentées permet de délibérer valablement (8 voix / 11, quorum 6/ 11).

### Approbation de l'ordre du jour

Le Président expose l'ordre du jour et précise que les éventuelles informations ou questions diverses complémentaires seront abordées en fin de réunion. L'ordre du jour est approuvé par les membres présents.

---

#### 1 - Approbation du compte-rendu des 7 mai 2022

---

David LORIOU, Secrétaire général du comité, demande si des observations ou modifications doivent être apportées sur les comptes rendus du comité directeur du 07 mai 2022 après remarques. David LORIOU soumet ce dernier au vote après la modification demandée.

Un vote est effectué : 8 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 refus de vote



## Procès-verbal de réunion

---

### 2 - Situation financière saison 2021-2022

---

Samuel CRÉON, Trésorier général, fait un état actualisé des finances au 04/06/2022. Peu d'évolution depuis la dernière réunion.

Point de vigilance : certains clubs qui n'ont pas honoré leurs dettes. Une relance sera effectuée par le secrétariat administratif.

Le solde de restitution des licences sera effectué fin juin.

Un message de paiement des vacances et frais kms sera effectué par le secrétariat à chaque remboursement de frais aux JA des compétitions.

---

### 3 - Budget primitif 2022-2023

---

Samuel CRÉON, Trésorier général, présente le budget prévisionnel pour la saison 2022-2023.

À noter la présence de charge salariale en sus du fait d'un emploi à mi-temps et de l'augmentation des tarifs des licences traditionnelles imposée par la fédération.

Tarif modifié pour la deuxième phase pour le championnat par équipes lorsqu'une équipe sera nouvellement inscrite en sus de celle déjà engagées en 1<sup>ère</sup> phase de la saison en cours.

Les membres du comité directeur valident :

- L'augmentation des tarifs pour la mise à disposition salles ;
- L'augmentation des tarifs pour les vacances des Juge-arbitres et arbitres ;
- L'augmentation des tarifs des frais kilométriques des officiels, membres du comité directeur et salariés ;
- Le budget prévisionnel 2022-2023 après :
  - Le rajout de la subvention pour le CDEF ;
  - De la révision des charges pour emploi à mi-temps ;
  - De la réévaluation des coûts d'électricité, gaz, eau ;
  - Avoir enlevé le Ping tour.
  -

2 factures seront envoyées par FFTT pour le paiement des 1€uros sur les licences traditionnelles.

Impact 2024 : achats de casques virtuels, faire des animations en FFTT, EHPAD, autres établissements.

---

### 4 - Calendrier 2022-2023

---

David LORIOU, Secrétaire général du comité, présente la dernière version du calendrier départemental pour la saison 2022-2023.

David LORIOU signale que les stages techniques devront être ajoutés

Samuel CRÉON doit envoyer des dates pour le GPJ CMO par équipes, car le 1er tournoi est trop tôt dans la saison.



## Procès-verbal de réunion

Les membres du comité directeur décident de remettre une date sur les titres du championnat par équipes à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase. Un courrier pour le maintien des titres par équipes de 1<sup>ère</sup> phase sera adressé aux clubs pour avoir leurs avis.

Les membres du comité directeur, après discussion, adoptent le calendrier qui sera diffusé aux clubs et mis sur le site Internet du comité avec le rajout des titres par équipes pour la 1<sup>ère</sup> phase de la saison, de la modification des dates du GPJ.

---

### 5 - Emploi pour le poste d'agent de développement

---

Patrice GUILLOTEAU, Vice-Président David LORIOU, secrétaire général, font un état de l'avancé des discussions pour le poste d'agent de développement du comité.

Après plusieurs réunions entre le comité, le club de Périgné et Florian ARCHAMBEAU, ce dernier, est intéressé pour le poste à mi-temps mais seulement sur la partie technique.

Il a été convenu que Florian ARCHAMBEAU sera mis à la disposition du comité par le Club de Périgné et qu'il restera salarié de Périgné.

Voir les modalités d'emploi et de la mise à disposition par le club de Périgné.

Convention de mise à disposition sur une base de 17h50 par semaine :

- avec des missions bien précises ;
- avec une facturation mensuelle de la part du club de Périgné
- avec une durée indéterminée avec un préavis de fin contrat de 3 mois et une période d'essai de 1 mois ;
- Départ de la mise à disposition au 1<sup>er</sup> septembre avec des jours de travail dans la semaine bien déterminés ;
- Les dimanches ne seront pas travaillés sauf cas exceptionnels ;
- Un cout de 13 000 euros chargé annuel pour le comité.

Florian ARCHAMBEAU :

- dépendra hiérarchiquement du secrétaire général qui est aussi responsable du RH.
- fera la Partie technique pure tandis que la partie administrative sera effectuée par le secrétariat du comité.
- Prévoir un équipement (veste, maillot au nom du comité)

Plusieurs points restent à finaliser :

- Difficulté par rapports aux plannings entre le club de Périgné et le comité départemental ;
- Quid de la gestion des congés
- Quid des arrêts maladie et qui paye ??



## Procès-verbal de réunion

Les membres du comité directeur décident :

1 - de faire la convention pour la mise de disposition de Florian ARCHAMBEAU avec le club de Périgné.

Un vote est effectué : 7 pour, 0 contre, 1 abstention, 0 refus de vote

2 – de donner pouvoir au Président du comité pour signer la convention après finalisation entre le comité et le Club de Périgné

Un vote est effectué : 7 pour, 0 contre, 1 abstention, 0 refus de vote

---

### 6 – matériel du comité à PPC Parthenay

---

Le comité possède du matériel stocké dans la salle du PPC Parthenay.

le PPCP serait intéressé pour acquérir ce matériel, le restaurer, et l'utiliser plus régulièrement.

Les membres du comité directeur après discussion décident à l'unanimité :

- de léguer le matériel du comité au club de Parthenay ;
- que le club de Parthenay prendra à sa charge la remise en état de ce matériel ;
- de faire une convention de mise à disposition du matériel prioritairement au comité départemental des Deux-Sèvres de tennis de table ;
- que le matériel devra être mis à la disposition des clubs deux-sévriens qui en auraient ponctuellement besoin.

Le Président du comité contactera, le président du club de Parthenay.

---

### 7 - Informations et Questions diverses

---

#### **Problème de la salle du club de Mauléon**

Demande du club de Mauléon de faire un courrier de soutien à la Mairie de Mauléon, car la mairie souhaite rénover le gymnase pour le mettre en conformité avec la réglementation et le réattribuer à un autre sport et demande que le club joue dans la salle de Rorthais.

Le président du comité stipule avoir contacté le Président de la Ligue sur ce sujet.

Olivier QUINTARD a envoyé un message au président du comité pour lui signaler que la mairie repousse l'échéance d'un an.

Dans quelques mois, Vincent LORIOU reprendra contact avec le maire et l'adjoint au maire de la commune de Mauléon pour en discuter.

#### **Assemblée Générale du 3 septembre 2023**

Avec la convocation, Les clubs devront fournir, au secrétariat du comité, le nom de leur représentant afin de vérifier la licenciation de cette personne.

Si le représentant du club n'est pas à jour de sa licenciation il pourra participer à l'assemblée générale mais ne pourra pas voter.

Les membres du comité directeur devront également être licenciés avant l'assemblée générale. L'ordre du jour sera établi et fourni aux membres du comité directeur pour validation.

Prévoir de faire élire Tony BECQ en tant que membre du Comité



## Procès-verbal de réunion

### Entretien des abords du comité

Le Trésorier a reçu du Paysagiste Chollet un devis pour l'entretien et remettre des bâches derrière. Le montant de la prestation est jugé trop important, les membres du comité directeur demandent de nouveaux devis à d'autres entreprises.

### Licences

Vincent LORIOU, président du comité, précise que la FFTT a reçu la délégation du ministre chargé des sports pour la pratique du tennis de table (tennis de table en intérieur, tennis de table en extérieur, sandpaper, hardbat) et du e-ping (tennis de table virtuel).

De ce fait, il existera à partir de septembre 2022, cinq catégories de licences :

- 1) - Licence compétition (attachée à une association)
- 2) - Licence loisirs (attachée à une association)
- 3) - Licence découverte (attachée à une association)
- 4) – Licence événementielle (attachée à un comité départemental)
- 5) - Licence liberté (attachée à un comité départemental)

Les modalités d'obtention seront définies ultérieurement après informations de la fédération.

### Heures de l'ouverture du secrétariat

Samuel CRÉON, demande s'il a été fait un bilan sur l'ouverture du comité le samedi matin.

Une étude sera faite prochainement sur ce sujet et sera communiqué aux membres du comité directeur

### **Fin de la séance 11h30**

### **Prochain comité directeur le 4 octobre 2022**

Le Président  
Vincent LORIOU

Le Secrétaire Général Adjoint  
David LORIOU

Le Secrétaire Général Adjoint  
Stéphane LEROY

### **Prochaine réunion :**

#### Comités directeurs :

Les dates des prochains comités directeurs sont bien définies et diffusées sur le calendrier. Néanmoins ces dernières pourront évoluer

#### Assemblée générale

3 septembre à Combrand